Le Grain de sable

N° 431 – Vendredi 27 juin 2003



L'ACCORD DRACULA, LE RETOUR?

Dans ce numéro

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Mais où est passé la plaque de l'OMC? Episode 3 » - http://www.attac.info/g8evian

Contre un nouvel AMI à l'OMC

Par omc.marseille

Voici la synthèse des 6 arguments avancés par 6 ONG britanniques(Oxfam, Actionaid, Christian Aid, WDM,



Save the children, Cafod.) face à ceux qui se déclarent à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur d'un Accord Multilatéral sur les Investissements. Elles mettent en particulier l'accent sur le fait qu'un tel accord irait à l'encontre des intérêts des Pays en voie de développement (PED), malgré la tentative de l'Union européenne (UE) de le présenter en "Investissements pour le Développement".

1/ Un AMI n'augmentera pas la masse des Investissements direct à l'étranger (IDE) vers les pays les plus pauvres :

Selon les partisans de l'AMI, la sécurité accrue et la meilleure prévision des besoins en investissements se traduiront par une plus grande masse d'IDE en faveur des PED.

La BM a pourtant conclu : "Un accord international qui cherche à augmenter de façon substantielle les flux d'investissements en protégeant davantage les investisseurs semble destiné à ne pas répondre aux attentes. Il y a déjà des secteurs clés couverts par des accords bilatéraux qui protégent plutôt bien les investisseurs. Il n'est pas certain qu'un accord multilatéral améliorerait leur protection par rapport à celle qui existe dans les accords bilatéraux. Le seul fait d'apporter de nouvelles protections ne semble pas être synonyme d'un accroissement des flux d'investissements. En conséquence, l'apport complémentaire de règles multilatérales qui s'appliqueraient à de nouveaux investissements serait vraisemblablement de faible portée et à peu près nul pour les PED à bas revenus" (BM 2003: 133).

On en trouve une preuve dans les investissements qui prennent leurs sources dans l'AGCS. Les IDE dans les services représentent la moitié du total mondial d'IDE. Les PED ont reçu l'assurance qu'en prenant des engagements dans le cadre de l'AGCS, le niveau des IDE qu'ils recevraient à l'avenir augmenterait. Pourtant la CNUCED a conclu ainsi son évaluation de l'impact des engagements AGCS sur les IDE "Il n'y a aucune preuve objective pour relier une augmentation significative des flux d'IDE vers les PED à la conclusion de l'AGCS" (Cnuced 2000a:172).

Ses conclusions sont identiques concernant les Traités Bilatéraux sur les Investissements, bien que ceux-ci soient plus ambitieux que les accords multilatéraux. La BM reconnaît, à l'issue d'une étude sur les flux d'IDE en provenance des pays de l'OCDE vers 31 PED portant sur 20 ans : "Les pays qui ont conclu un accord bilatéral n'avaient pas plus de chance de recevoir de nouveaux investissements de l'étranger que ceux qui n'en avaient pas conclu" (BM 2003 :129).

Le cadre légal et réglementaire du pays ne constitue pas un obstacle majeur à la décision d'investir. Dans 30 pays d'Afrique il représente moins de 5 % des décisions négatives. (Cnuced 1999 :51). Une autre étude confirme que si les investisseurs en Afrique considèrent qu'un programme de réforme sous l'égide de la BM ou du FMI est signe de stabilité "ils ne le placent pas parmi les facteurs importants dans leurs décisions d'investir".

2/ La non discrimination n'est pas synonyme d'une stratégie de développement réussie :

Pendant les premières étapes de leur développement, les nations ont favorisé leurs investisseurs locaux, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne ou plus récemment de la Finlande, de la Chine ou de la Malaisie. Les instruments qu'elles ont utilisés limitaient la propriété des moyens de production, exigeaient le recrutement local de main-d'œuvre ou des résultats performants dans le domaine des exportations et insistaient sur les "joint-ventures" à monter avec les entreprises locales. Ce n'est qu'au fur et à mesure de leur développement que des pays comme Taïwan ou la Corée du Sud, en atteignant un certain niveau de sophistication et de compétitivité, se sont orientés vers un plus grand degré de non discrimination et de libéralisation. Celle-ci peut donc être considérée davantage comme le résultat et non la cause du développement. "La seule relation automatique qu'on puisse établir est que les pays démantèlent leurs protections en devenant plus riches" (Rodrik 2001).

Même les spécialistes les plus orthodoxes de la BM ont eu du mal à trouver un seul pays qui se soit développé sur la base du traitement national.. L'économiste Ha-Joon Chang[2] a résumé cette évidence dans "l'OMC et les Investissements Etrangers : Ne faites pas ce que je fais mais faites ce que je dis".

Ceux qui sont en faveur d'un AMI à l'OMC prétendent qu'on peut garantir aux PED la protection de leur politique nationale pour le développement en rendant l'accord très souple pour eux. Selon Fabien Lecroz, négociateur de l'UE : "Vous pourriez être membre de l'OMC, signataire de l'AMI et maintenir votre marché totalement fermé aux IDE et au traitement national". Cependant la non discrimination est une principe inscrit au cœur de l'OMC. Il sera inévitable qu'au cours des rounds successifs, on force les PED à appliquer le traitement national aux IDE de façon prématurée pour leur développement. Les PED ont déjà une expérience de la supposée souplesse de l'OMC dans le cadre de l'AGCS.

3/ La souplesse du type AGCS est un mythe :

L'UE fait référence à une "approche du type AGCS" dans ses propositions pour parvenir à un nouvel AMI. Pourtant l'AGCS n'est pas un modèle de souplesse :

Ses règles (sur la discrimination de facto, règlements intérieurs, subventions…) sont floues; elles encouragent une approche prudente de la part de ceux qui édictent les règlements de peur d'être en contradiction avec les règles de l'OMC et rendent difficiles de proposer une liste d'exemptions.

Il exige des gouvernements de connaître à l'avance toutes les règles, éventuellement incompatibles avec l'AGCS, qu'ils pourraient désirer utiliser à l'avenir pour obtenir des exemptions au moment de s'engager.

Il crée un effet de "cliquet" qui rend quasiment impossible la modification ultérieure des engagements. (Changement de politique économique, retour en arrière sur les libéralisations, nouveaux règlements intérieurs ou exemptions supplémentaires).

Il est sans fin. (Cycles successifs de négociations pour parvenir à chaque étape à plus de libéralisation). Les exemptions présentées dans un cycle sont vouées à être abolies au suivant.

Les négociations bilatérales et les engagements multilatéraux qu'il implique, offrent la possibilité d'exercer des pressions politiques et économiques sur les PED.

En fait, tout ce que l'AGCS garantit au cours du temps c'est la réduction constante de la flexibilité. "L'expérience a montré que de grandes pressions seraient exercées sur les PED afin d'offrir aux pays développés des accès au marché de plus en plus importants au cours d'étapes successives". (Mission permanente de l'Inde à l'OMC, Genève 2003).

4/ Un AMI à l'OMC ne serait pas un accord équilibré :

Les propositions d'un AMI à l'OMC envisagent un nouveau corps de règlements et d'obligations de la part des pays d'accueil, mis en pratique selon les mécanismes de l'OMC. Mais on ne trouve en regard aucune mention des investisseurs ni de leurs gouvernements, ce qui menace les tentatives pour que les investisseurs étrangers rendent compte de leurs actions. L'OMC en effet est un espace de négociations pour les gouvernements nationaux et n'a pas juridiction sur les investisseurs. Une fois de plus, après l'intrusion inadaptée des principes de libre échange par l'AGCS dans le cadre national, l'OMC se révèle un endroit inapproprié pour traiter des investissements, qui exigent une panoplie d'instruments et d'expertise différente de celle du commerce telle que définie par l'OMC.

Le contraste est saisissant entre la nature contraignante des engagements de libéralisation des pays d'accueil et les pratiques volontaires des transnationales. Les gouvernements des pays développés ont activement résisté aux tentatives de rendre obligatoires aux transnationales les codes des Nations-Unies par des traités internationaux.

Le déséquilibre a été souligné à plusieurs reprises par les délégations des PED à l'OMC, en particulier par la déclaration conjointe de 6 délégations, dont la Chine et l'Inde en novembre 2002. Plutôt que de poursuivre sur la voie d'un AMI à l'OMC, il serait préférable qu'un corps de règles multilatérales sur les investissements serve à créer un cadre de règles contraignantes régissant les activités des transnationales.

5/ Un AMI ne signifierait pas la fin des traités bilatéraux sur les investissements :

Ceux qui sont en faveur d'un AMI à l'OMC déclarent qu'il permettra aux PED de se libérer d'une foule de traités bilatéraux qui n'offrent pas pour eux les mêmes avantages en raison des pouvoirs de négociations déséquilibrés qu'ils mettent en jeu.

Cet argument est pourtant démenti par les faits. Le multilatéralisme devint plus puissant dans les années 90 et pourtant l'UE et les USA continuèrent à négocier de nouveaux accords économiques bilatéraux et régionaux. Un grand nombre de points qui font l'objet des traités bilatéraux demeureraient hors du champ d'un AMI négocié à l'OMC. La BM reconnaît : "La Déclaration Ministérielle de Doha, dans le cas de l'OMC, reflète une approche nettement plus limitée, ne considérant pas le cadre multilatéral comme substitut d'accords bilatéraux et régionaux" (BM 2003: 127).

L'Adpics démontre clairement par ailleurs qu'un accord à l'OMC représente un "plancher" et non un plafond en matière d'obligations pesant sur les PED. Le Maroc, Singapour, le Chili et toute l'Amérique Latine se trouvent sous la pression des USA pour accepter les règles de l'Adpics. La Jordanie y est déjà soumise.

Enfin, les négociations sur l'accès au marché dans le cadre d'un AMI présentant une approche du type AGCS seraient conduites de façon bilatérale; en conséquence les possibilités de pressions directes politiques et économiques demeurent.

Malgré le fait que les PED puissent se regrouper, l'expérience de ces 18 derniers mois montre que les accords favorisant le développement peuvent ne pas être plus faciles à atteindre à l'intérieur de l'OMC qu'à l'extérieur. Ces pays se sont unis face à l'Adpics et on sait ce qu'il advint; Même l'UE a tenté de revenir sur l'accord de Doha.

6/ De nouvelles négociations pourraient mettre en danger l'agenda de Doha :

Un an et demi après Doha, l'OMC fait face à une crise de première ampleur en tentant de négocier dans le cadre de son agenda. (sur l'agriculture, le traitement spécial et différencié, l'Adpics ou la mise en application des accords).

Il est évident que la plupart des PED s'opposent à l'extension de cet agenda en y incluant des négociations sur de nouveaux sujets. 29 PED ont fait explicitement mention des nouveaux sujets dans leurs déclarations de Doha. Parmi ces pays, 3 seulement (le Mexique, la Corée du Sud et le Venezuela) se sont déclarés favorables à leur inclusion. Le groupe des pays africains et celui des PMA ont réaffirmé leur



opposition au lancement de négociations sur ces sujets lors d'une réunion du Comité des Négociations Commerciales des 2-3 Avril 2003 à Genève.

C'est pourquoi ajouter de nouveaux sujets à un agenda déjà surchargé aggraverait la situation. Ils pourraient s'avérer la goutte d'eau de trop. L'UE devrait abandonner son insistance à les inclure de force dans un agenda "agressif" face à une opposition durable des PED à l'OMC.
Contact pour cet article. Omc.marseille@attac.org

------
[1] (Mai 2003)
[2] Voir Développement et Libéralisme : "Kicking away the Ladder".

Retraites : débattre ou botter en touche ?

Par Jean-Marie Harribey
16 juin 2003

Tous les jours apportent leur lot de discours convenus et bien-pensants pour contrer les propositions alternatives au projet Fillon de réforme des retraites. C'est bon signe. Le mouvement social risque d'échouer contre le mur blindé du libéralisme. Mais celui-ci a été obligé de prendre en compte l'argumentation centrale montant de la rue : « répartissons autrement les richesses » et cette idée ne sera pas perdue de sitôt. Tellement bien qu'une fois de plus (on avait déjà connu cela en 1995 avec la Fondation Saint-Simon et autres beaux « Esprits » qui soutinrent Juppé et Notat), une partie de l'intelligentsia plutôt labellisée à gauche est venue prêter main forte au discours incohérent et cynique de la droite.

Récapitulons : jusqu'au 1er février qui fut la première grande journée de manifestation nationale, les ondes ne bruissaient que de fatalité démographique ; à partir d'avril, où la révolte commença à gronder, on nous serina qu'il n'y avait pas d'alternative à l'allongement de la durée de cotisations et corrélativement à la baisse du niveau des retraites ; en mai, où la rue menaça de vouloir gouverner, s'ouvrit le bureau des pleurs et des lamentations : « les riches sont riches mais pas assez pour payer » ; en juin, enfin, pour donner le coup de grâce à un mouvement social autant exténué par la lutte longue et coûteuse que par la vacuité des stratégies syndicales confédérales, on apprit que la croissance économique ne servait à rien. Merci, on se doutait déjà qu'elle était dangereuse pour d'autres raisons, mais on ne pensait pas que les libéraux et socio-libéraux nous rejoindraient et retourneraient contre nous cet objet de leur adoration : la croissance perpétuelle.

Successivement , un grand nombre d'économistes réputés sont montés au créneau. Elie Cohen (Libération, 26 mai 2003) nous attendrissait avec la pauvreté des riches. Charles Wyplosz (Libération, 2 juin 2003) dissimulait la confrontation sociale derrière une lutte entre générations. Elie Cohen, Jean-Paul Fitoussi et Jean-Pisany-Ferry (Libération, 11 juin 2003) nous faisaient comprendre qu'il n'y avait pas de « trésor caché ». Le clou était enfoncé par Thomas Piketty (Le Monde, 11 juin 2003) qui récidive (Libération, 16 juin 2003). La dernière argumentation en date de ce dernier repose sur deux points.

Premièrement, toutes les augmentations des cotisations sociales « finissent par retomber sur les salaires », nous dit-il. Il y a deux non-dits dans cette affirmation qui empêchent de la tenir pour vraie. D'abord, tout est toujours supporté par le travail puisque c'est lui qui crée tout (ce qui lui revient, les salaires, et ce qui lui échappe, les profits). Donc, l'enjeu est de savoir si ce qui lui échappe sera plus ou moins grand. Ensuite, Piketty nous dit que la hausse de 15 points du taux de cotisations nécessaire (selon les calculs du Conseil d'orientation des retraites) se traduira par une baisse de 20% des salaires nets. Cela signifie qu'il sous-entend ou bien que cette hausse de 15 points serait prise en charge par les cotisations dites salariales ou bien que les patrons gèleraient les salaires nets tant qu'ils n'ont pas récupéré les 15 points de hausse de cotisations dites patronales. Autrement dit, Piketty se place dans une situation de rapport de forces très favorable aux salariés (pour que ceux-ci réussissent à faire payer les 15 points par les entreprises) et immédiatement après dans une situation totalement opposée (pour que les salariés perdent aussitôt ce qu'ils avaient conquis). Est-ce bien cohérent ?

Deuxièmement, après nous avoir expliqué que les profits n'étaient pas assez grands pour contribuer davantage au financement des retraites, Piketty nous dit cette fois-ci que la croissance non plus ne sera pas suffisante parce que le progrès social exigera plus de dépenses pour la santé, l'éducation, toutes dépenses socialisées comme les retraites par répartition. Oui, le progrès exigera tout cela. Mais si la croissance ne suffit pas à financer tout cela, y aura-t-il un miracle pour compenser les manques ? Non, et Piketty le sait. Alors ? Allongement de la durée de cotisations, vous dis-je ! Pour augmenter le taux d'activité de la population ? Piketty sait que c'est impossible tant que le chômage ne recule pas. Alors ? « Ne pas charger la barque des retraites », comprenez : « baisser les pensions ».

Pourquoi tant d'obstination de la part d'économistes renommés ? Parce qu'il y a un sujet tabou qu'ils ont intériorisé comme étant une norme désormais intangible : la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée qui a atteint un niveau historiquement très bas (moins de 60%) ne doit plus jamais bouger. C'est exactement le souhait profond du MEDEF qui, ces dernières années, a jeté toutes ses forces dans la bataille pour imposer de gré ou de force ce dogme : c'était déjà le cas au moment de la discussion sur les 35 heures, c'est le cas aujourd'hui sur les retraites, ce sera le cas sur la santé prochainement.

Or, dès qu'on rejette ce dogme, dès qu'on lève ce tabou (et c'est ce que vient de réussir à faire le mouvement social), la plupart des problèmes de financement se ramènent à ce que nous disons depuis des mois et des années : répartissons à l'avenir équitablement la richesse produite, quelle que soit l'ampleur de la croissance de celle-ci, et même d'autant plus qu'elle ne serait pas très grande.

Ainsi, on dégonfle la baudruche de la pauvreté du capital sans avoir besoin de parier sur les plus-values boursières. Nous ne proposons pas de financer les retraites par une taxe dont l'assiette serait le cours des actions en Bourse ou les plus-values virtuelles des stock-options. Bref, nos contradicteurs soupçonnent les partisans d'une ponction sur les revenus du capital de confondre la valeur ajoutée et la fiction boursière sur laquelle on ne peut miser, sauf si l'on croit aux mirages de la capitalisation.

Ainsi, on ne peut que hausser les épaules devant l'ignorance, la bêtise ou le cynisme, c'est selon, des propositions réitérées de certains députés de gauche d'introduire « 5% de capitalisation » (propos de Gaétan Gorce rapportés dans Le Monde, 15 et 16 juin 2003). Si ces 5% étaient une solution collective, pourquoi ne pas aller jusqu'à 100% ? Affligeant !

Ainsi, on fait justice de cette idée sournoise selon laquelle les gains de productivité sont « neutres » ou « ne servent à rien » parce que l'évolution démographique oblige à modifier la répartition interne à la masse salariale entre salaires et retraites. Même avec une répartition de la valeur ajoutée inchangée entre masse salariale et profits (par exemple autour de 60/40%), la modification relative interne à la masse salariale à cause du nombre plus important de retraités n'aboutit à une amputation absolue du pouvoir d'achat des salariés et des retraités que si les gains de productivité sont insuffisants pour couvrir l'augmentation du ratio de dépendance économique des inactifs vis-à-vis des actifs. A fortiori, pour une répartition de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés, les problèmes soulevés par nos adversaires s'évanouissent.

Commencée sur le terrain de la fatalité démographique, la lutte pour la défense du système des retraites par répartition se découvre pour ce qu'elle est et que seul l'habillage idéologique libéral travestissait : un bel exemple de lutte des classes. Ce n'est pas la faute du mouvement social si le débat sur les retraites a été « confisqué » comme le dit Piketty. Pire, il a été truqué par le patronat et le gouvernement. Il est regrettable que tant d'économistes bottent en touche.

Contact pour cet article. harribey@u-bordeaux4.fr

La concentration des médias, jusqu'où ?

Par Jean Tardif

Quelle est aujourd'hui la plus grande menace qui pèse sur le pluralisme culturel ? Les pressions exercées pour libéraliser l'accès aux marchés culturels ou la concentration accélérée des grands médias ?

Deux événements récents montrent que ces questions sont étroitement liées. Et que la concentration est sans doute le phénomène le plus décisif.

Le 2 juin, à Washington, l'Agence fédérale des communications a pris une décision qui autorise une concentration accrue des médias. Désormais, un seul groupe de médias pourra contrôler jusqu'à 45% de l'audience télévisée nationale contre 35% jusqu'à présent. Les limites qui empêchaient jusqu'à présent les chaînes de télévision et les journaux s'adressant aux mêmes publics d'être possédées par une même entité pourraient être levées. Cette décision est justifiée par le désir des grands groupes de mobiliser un plus grand nombre de téléspectateurs pour rester viables sur le marché de la publicité. La rentabilité est clairement affichée comme l'objectif premier. «Atteinte dévastatrice au pluralisme et à la concurrence», commente Jeff Chester du Centre pour la démocratie numérique.

Dans un contexte où 5 grands groupes accaparent déjà 70% de l'audience de «prime time» et où le géant Clear Channel Communications attire 25% des auditeurs américains de radio, le renforcement de ces groupes pourrait mettre en cause la survie de médias indépendants. Ted Turner a noté que si ces règles avaient été en vigueur en 1970, il n'aurait pu démarrer Turner Broadcasting et plus tard CNN.

Cette décision américaine comporte des conséquences qui dépassent les frontières des États-Unis. Non seulement il deviendra de plus en plus difficile, sinon impossible, à des concurrents de pouvoir s'installer sur le marché américain de façon viable, mais, comme le note Robert W. McChesney, (Policing the Thinkable www.opendemocracy.net/articles/ViewPopUpArticlejsp?id=8&articleId=56) ces géants pourront utiliser leur poids pour promouvoir leurs intérêts et pour influencer la façon dont les débats sur la politique relative aux médias est véhiculée et comprise.

Le naufrage de Jean-Marie Messier dans l'opération Vivendi-Universal qui devait permettre à un groupe à polarité française de s'installer parmi ces géants, a démontré après les expériences de Sony, à quel point il est difficile d'y prendre pied. L'un des motifs de la décision pourrait bien être le désir de limiter les ambitions de l'Australien Rupert Murdoch, patron de News Corporation, sur le continent américain. Mais elle comporte bien d'autres conséquences.

Car cette concentration accrue renforce encore la capacité des groupes géants d'intervenir à l'étranger : les politiques nationales et les moyens déployés par les gouvernements risquent de ne pas faire le poids

d'autant que ces interventions prennent souvent la forme «d'investissements».

C'est dans cette perspective qu'il faut situer la démarche faite le 14 mai dernier par les membres de l'International Communication Round Table (ICRT) auprès des membres de la Convention européenne, afin que celle-ci favorise le développement du commerce mondial et l'abolition des barrières commerciales. En d'autres termes, qu'elle favorise la liberté de prestations des biens et services dans le secteur des médias et non la préférence européenne. Et qu'elle interdise aux États de l'Union européenne d'exercer quelque action que ce soit sans autorisation préalable de la Commission en matière de commerce électronique et de radiodiffusion. Cet objectif pourrait être plus facile à atteindre dans l'Union élargie si ces questions étaient soumises au vote à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité, comme le souhaite la France.

Qui serait en mesure de bénéficier de ces marchés audiovisuels libéralisés ? Sans doute ces grands groupes qui réalisent déjà plus de 40% de leurs recettes à l'étranger. Il serait peut-être temps d'utiliser le poids de ce marché audiovisuel européen dans les stratégies politiques.

Car si l'Europe, forte du poids de son marché déjà largement occupé par les productions américaines, cède, quels seront les moyens pour les pays en développement de résister à cet oligopole hégémonique ?

La question de la concentration des médias, qui est liée à celle du contrôle des investissements étrangers dans les industries culturelles, - le thème de ce chapitre - constitue probablement l'enjeu le plus important dans les débats sur le pluralisme culturel. Elle ne peut être réglée par «l'exception culturelle» ni seulement en garantissant le droit des États à adopter leurs politiques culturelles, ainsi que le montre de façon éclatante et paradoxale la décision américaine du 3 juin, qui est … une politique nationale.

N'est-il pas urgent pour tous les partisans du pluralisme culturel d'intervenir sur ces questions afin d'élaborer les réponses à ce défi ? Notamment en envisageant un régime international pour régir ces investissements dans les industries culturelles et bannir ces oligopoles. Et en animant nos débats et en les élargissant aux milieux américains qui commencent à saisir les conséquences inacceptables de la logique industrielle appliquée aux médias.

Contact pour cet article. jean.tardif@planetagora.org

Quelques réflexions au sujet des éthiques religieuses et culturelles, de leur universalisme ou particularités

Par Fabienne Messica

Tant que le judaïsme n'avait pas d'Etat, il n'opprimait personne et se trouvait partout en situation de minorité opprimée ou dominée. En Europe, il en résulte une culture de l'oppression subie (honte de soi) mais également une opiniâtre capacité de résistance et volonté d'immersion dans le monde. Cependant aujourd'hui, ceux - et ils sont nombreux - qui se revendiquent de l'éthique universaliste juive oublient souvent qu'au moment de créer un Etat-nation, cette éthique n'a plus eu cours.

Tant que le christianisme n'avait pas de pouvoir politique, il n'opprimait personne et fut réprimé, moins durablement cependant que les minorités juives. Mais qui se revendique aujourd'hui de l'universalisme chrétien, oublie la terrible et puissante oppression du catholicisme institutionnalisé et détenant un pouvoir politique. Ses crimes sont vastes et proportionnels à ce pouvoir : guerres saintes, inquisitions, massacres et génocides, appui à toutes les entreprises de conquêtes, de colonisation, d'exploitation. En chassant d'Espagne Juifs et Musulmans, Isabelle la Catholique a peut-être la première engagé le grand mouvement d'épuration ethnique de l'ère moderne. Il résulte de cette histoire, à la fois un idéalisme de la victime et de la souffrance (idéalisation de la figure du martyr, mépris pour le corps, faire souffrir la victime pour son bien) et un universalisme sécularisé dans l'invention inégalée des droits de l'homme.

Tant que l'Islam se développait au sein d'empires transcendant toute forme d'Etat-nation, même majoritaire, il dominait sans actes d'oppression véritable des peuples au statut de "protégés". Il résulte néanmoins de l'histoire du monde arabe et de ses luttes, une culture fière, orgueilleuse, humiliée par les colonialismes, l'impérialisme et plus récemment, par le sionisme. D'où le rôle de l'Islam dans l'expression de la révolte. Néanmoins, qui se revendique de l'éthique universelle musulmane occulte volontiers la montée d'un nationalisme ou de pouvoirs locaux coupables de massacres, d'épurations ethniques et d'oppressions de minorités ethniques ou confessionnelles. Quand à la condition inférieure de la femme, bien qu'universelle, elle constitue aujourd'hui au sein des Islam, un noyau coutumier résistant.

Pourtant et malgré cela, Judaïsme, Christianisme et Islam portent en eux des dimensions universelles. Ce sont des universalismes à la fois proches et concurrents. Ce sont aussi bien sûr des particularismes (ou singularités) au regard de l'histoire qui les détermine dans leurs évolutions et leurs dynamiques. En aucun cas pourtant, on ne saurait porter un jugement qui distingue dans ces trois religions un universalisme supérieur à un autre.

Pendant des siècles la pensée politique était théologique et tous les courants de pensées se croisaient, s'empruntaient ou s'affrontaient au sein de ces religions. Ces dialogues et ces luttes étaient

possible parce qu'aucune de ces religions ne portait dans son essence même une particularité qui ne soit pas historique. Au plan de la morale, de la place de Dieu, du politique, de la justice, les débats internes à chaque religion et externes (entre religions) recouvraient les mêmes désaccords et les mêmes enjeux. En revanche, les religions ont connu des devenirs et des succès divers, d'ailleurs fort difficiles à évaluer si l'on se place du point de vue du contenu éthique et politique. Il est frappant de constater la proximité entre le judaïsme et l'islam dans les pays arabes, tant du point de vue du rapport à la tradition, du statut de la femme, de la conception de la famille, de la relation au sacré. De même, le judaïsme qui s'est développé en pays chrétien comporte une relation à la souffrance et à la culpabilité qu'on peut aisément lier, non seulement à l'histoire, mais à la proximité avec le christianisme. En terre d'Islam, il n'y eût jamais de "juif errant", ni l'idée d'une malédiction qui frapperait "à juste titre" le peuple juif.

Ces syncrétismes, ces croisements, la façon dont, dans l'histoire, l'opprimé s'est souvent pensé lui-même avec les concepts de l'oppresseur, doivent nous amener à réfléchir à l'universalisme de la manière la plus circonspecte. L'universel ne doit ni être confondu avec une culture dominante ni relativisé. En effet, si l'extrême droite relativiste reconnaît et valorise ce qu'elle appelle les différences identitaires, si elle s'affirme anticolonialiste, antisioniste et tiers-mondiste, c'est que, persuadée de la supériorité de l'Occident, elle ne prend aucun risque en défendant la revendication identitaire des opprimés et des exploités. Au nom de cette différence, elle justifie et soutient les régimes les plus autoritaires, l'islam le plus extrémiste et l'oppression des femmes.

Si cette extrême-droite s'oppose à la guerre en Irak par exemple, ses motivations ne sont pas les mêmes que celle des mouvements qui luttent contre une mondialisation libérale et pour le droit. Ces derniers se fondent en effet sur un principe universel de réciprocité et d'égalité. Pour cette raison, ils doivent veiller à ne pas reprendre à leur compte une vision du monde qui poserait une supériorité de l'universalisme européen et un relativisme quand à la question de la démocratie dans le monde. En particulier, ces mouvements devraient assumer la défense de toutes les victimes même dans un contexte où cette défense pourrait servir l'adversaire impérialiste. Car qu'est-ce qui distingue un anti-impérialisme américain "européo-centriste" d'un universalisme anti-impérialiste ? C'est ce qui différencie les opinions qui se répandent (avec une assurance toute cocardière) de ce qui, à un moment donné, est vécu par des hommes comme une augmentation commune de leur être et de leur liberté, c'est à dire l'universel.

La période que nous vivons est marquée par un débat théologico-politique et pas simplement politique, éthique et stratégique. D'où la nécessité d'analyser le monde non pas en termes d'essences (celles par exemple du judaïsme, du christianisme et de l'islam) mais en fonction de situations dans lesquelles le même, ce jeu entre universalismes et particularismes, se présente toujours sous une autre figure, avec des rapports de forces historiques et à chaque fois, singuliers. Il n'existe aucune logique unilatérale qui permette d'expliquer l'évolution de telle ou telle religion mais une série de circonstances qui les détermine d'une manière ou d'une autre, selon les moments. Cette évidence mérite d'être rappelée à un moment où les rapports historiques, sociaux, mondiaux risquent d'être ramenés à une série de logiques internes, qui porteraient chacune en elles de manière originelle, comme la graine porte le fruit (sans frictions, syncrétismes, oppositions internes et externes déterminantes), leur expression actuelle.

Ainsi la singularité de notre situation risque-t-elle d'être aplatie, condensée, le devenir historique ramené à de l'originel, identique, répétitif, bref, une essentialisation de l'histoire qui conduirait, sinon à sa fin, du moins à sa perpétuelle réapparition dans de pâles reflets.

Refuser et traquer toute forme d'essentialisation, y compris la théorisation de l'universalisme et du particularisme est plus que jamais un combat actuel car l'essentialisation est au cœur de notre culture. Ainsi, la lutte contre les racismes théologiques et sacralisés s'impose-t-elle comme une priorité. Elle consiste à affirmer qu'aucune culture n'est en soi plus universelle qu'une autre mais que tout acte qui est saisi comme universel relève d'un universalisme vivant, historique. Il ne s'agit pas d'une tautologie car l'universel n'est pas une conception figée, ni un dogme mais bien au contraire un moment dynamique.

Nous sommes sans doute dans une période non seulement théologico-politique mais où l'universalisme, bien que sécularisé dans certains de ses aspects, n'a pas le souffle puissant des passions guerrières qui triomphent. La symétrie actuelle des discours sectaires et simplificateurs masque en creux cette essoufflement universaliste dont témoigne sans doute le regain de puissance religieuse. Dans ce climat où l'agresseur dicte sa réponse à l'agressé et à un moment où s'immiscent, dans les luttes les plus justes, les pires sectarismes et les haines les plus séculaires, sommes-nous en guerre, déjà, sommes-nous en guerre encore et savons-nous ce qui, dans un ni guerre, ni paix, fera vraiment la différence ?

Contact pour cet article. Julien.aitec@globenet.org

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en



précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.